



Règlement : édition DECEMBRE 2017

Article 1 : OBJECTIFS

La Ligue des Pays de la Loire organise un championnat des jeunes par équipes de club afin de donner la possibilité aux jeunes de nos clubs de faire de la compétition en équipe, de promouvoir l'esprit d'appartenance à un club et développer les contacts entre les jeunes de nos clubs

Article 2 : ORGANISATION

Article 2-1 : Engagement et composition d'une équipe

article 2-1-1 : Chaque club de la Ligue, affilié à la Fédération Française de Billard, peut engager une ou plusieurs équipes dans ce championnat auprès du responsable des jeunes de la Ligue

article 2-1-2 : Le nombre de joueurs engagés dans chaque équipe n'est pas limité et de nouveaux joueurs peuvent être engagés au cours du championnat à condition qu'ils soient licenciés.

article 2-1-3 : Si un club a engagé plusieurs équipes dans le même championnat un joueur est affecté à une équipe et ne peut plus en changer durant tout le championnat,

article 2-1-4 : Lors de l'engagement d'une équipe le club doit indiquer un responsable d'équipe dont les coordonnées seront communiquées aux autres responsables d'équipes pour l'organisation des rencontres

article 2-1-6 : A titre exceptionnel un club peut demander à engager dans son équipe un joueur d'un autre club à condition que cet autre club n'ait pas engagé d'équipe dans ce championnat

Article 2-2 : Distance de jeu des joueurs

article 2-2-1 : En du début de saison la distance de jeu des joueurs est celle communiquée par le responsable des jeunes la Ligue

article 2-2-2 : Un nouveau joueur licencié peut-être engagé durant toute la saison du championnat sa distance de jeu est de 10 pts s'il est débutant

article 2-2-3 : Après avoir joué 3 matchs, sa distance de jeu est ajustée en fonction de sa moyenne générale

Article 2-3 : Composition d'une équipe et distances

article 2-3-1 : Dans ce championnat, chaque équipe est composée de 3 joueurs classés dans l'ordre de leur distance de jeu de la plus grande à la plus petite. Ils sont référencés A1 A2 A3 pour le club qui reçoit et B1 B2 B3 pour le club en déplacement

article 2-3-2 : Une équipe peut remplacer un ou plusieurs joueurs aux deuxième et troisième tours de jeu afin de faire participer le maximum de jeunes. Il convient d'avertir l'équipe adverse au début de la rencontre qu'il y aura un ou des changements de joueur

Article 2-4 Calendrier des rencontres

article 2-4-1 : Suite à l'engagement des équipes le responsable des championnats organise le calendrier en tenant compte du nombre d'équipes engagées dans le championnat : si le nombre

d'équipes est supérieur à 4 le championnat se déroule seulement en matchs aller , s'il est inférieur ou égal à: en matchs aller- retour

article 2-4-2 : Les dates butoirs des rencontres s'étendent de fin octobre à début juin. Les jours de rencontres doivent se situer avant les dates butoirs sauf exception.

article 2-4-3 : Dans le calendrier l'équipe la première nommée est celle qui reçoit et c'est son responsable qui doit prendre contact avec l'équipe qu'il doit recevoir pour fixer le jour et l'heure de la rencontre

Article 2-6 Déroulement d'une rencontre

article 2-6-1 : Dans ce championnat une rencontre se déroule en trois tours de jeux sur trois billards:

1^{er} tour joueurs A1 - B1 A2 - B2 A3 - B3

2^{ème} tour joueurs A1 - B2 A2 - B3 A3 - B1

3^{ème} tour joueurs A1 - B3 A2 - B1 A3 - B2

article 2-6-2 : Lors d'un match chaque joueur, pour gagner, doit atteindre sa distance de jeu. Les matchs se déroulent avec limitation à 40 reprises. Un match est terminé quand les deux joueurs ont réalisé le même nombre de reprises. Si les deux joueurs ont réalisé leur distance il y a match nul, sinon celui qui a réalisé sa distance a gagné. Après la 40^{ème} reprise si aucun joueur n'a atteint sa distance de jeu la victoire est attribuée au joueur qui a le meilleur pourcentage de réussite (points réalisés/ point à faire)

article 2-6-3 : Le joueur qui gagne le match apporte 2 points à son équipe et il apporte 1 point à son équipe en cas de match nul . Après les trois tours de jeu l'équipe dont le total des points de matchs est le plus grand est déclarée gagnante et obtient 2 pts de classement. A égalité de points de match il y a match nul et chaque équipe obtient 1 pt de classement

article 2-6-4 : Le responsable de l'équipe qui reçoit remplit la feuille de résultats et à la fin de la rencontre l'envoie au responsable sportif du championnat pour validation et enregistrement et en donne une copie au club en déplacement

Article 2-7 Résultats et classement

article 2-7-1 : Après chaque journée de championnat, les rencontres entre les clubs étant effectuées, le responsable du championnat établit le classement des équipes, les envoie à chaque club

article 2-7-2 : Le championnats terminé, le classement final se fait au total des points de classement, en cas d'égalité au goal-average et s'il y a encore égalité à la meilleure moyenne générale des équipes sur tout le championnat.

article 2-7-4 : La proclamation officielle des résultats et la remise de la Coupe et des récompenses sont organisées par la Ligue au mois de septembre de la saison suivante